

Montréal, le 1^{er} novembre 2019

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

ORIGINAUX EN MAINS PROPRES

Maître Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800 rue du Square-Victoria, 2^e étage, Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4043-2018
Transition énergétique Québec
Notre dossier : 650011-08

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision sur les demandes de paiement de frais (ci-après « **DPF** ») des intervenants rendue le 30 octobre 2019 dans le dossier mentionné en rubrique.

En révisant la décision et les demandes de paiement de frais qui avaient été déposées, notre cliente a réalisé que les fichiers Excel de DPF n'ont pas calculé automatiquement les TPS et TVQ devant être réclamées et que cette colonne avait été laissée en blanc.

En conséquence, Option consommateurs formule une demande en rectification et/ou révision afin que la Régie puisse corriger cette omission. Nous nous permettons donc de vous transmettre en pièce jointe une version corrigée des DPF couvrant les aspects 1 et 2 du dossier qui rectifient également la réclamation pour une séance de travail tenue le 26 juillet 2018 laquelle aurait dû être réclamée sous l'aspect 1 et non sous l'aspect 2 (comme il est écrit dans les notes infrapaginales 24 et 29 de la décision susmentionnée).

En conséquence, la réclamation pour l'aspect 1 passe de 30 174,78 \$ à 31 767,71 \$ et la réclamation pour l'aspect 2 passe de 41 927,44 \$ à 44 164,43 \$.

En espérant que la Régie donnera suite à notre demande, nous vous prions d'agréer chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(S) Éric McDevitt David

Éric McDevitt David, avocat

emd@municonseil.com

EMD/lc

p.j. Version corrigée des demandes de paiement de frais
c.c. Jules Bélanger, Option consommateurs